



Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2009/52/0000015

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

La présente licence autorise (1) ASTRHUL

ZA DES COURONNIERES

49530 LIRE

n° SIREN 392423612

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CEE) n° 881/92 du Conseil, du 26 mars 1992, et dans les dispositions générales de cette licence.

Observations particulières : _____

La présente licence est valable du 06/01/2009 au 31/05/2013

Délivrée à NANTES (FRANCE)

le 01/12/2008

(2)

Pour le Préfet
et par délégation
l'Attaché des Services Déconcentrés
P. MOUTIER

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Équipement
PAYS DE LOIRE

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète du transporteur.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.